

Explications du Producteur sur les opportunités d'arbitrage liées à l'introduction d'un prix moyen

**Audience à la Régie de l'énergie
1^{er} décembre 2020**

Demande R-4096-2019 – Phase 2

Client en écart négatif par rapport à son programme

Marché le plus élevé – NE : Prix = X

2 ième marché le plus élevé – NY : Prix = Y

Marché le plus bas – ONT : Prix = Z

Prix moyen = U (nécessairement < X, potentiellement < Y)

Actuellement en vigueur : Achat des MWs au prix le plus élevé

Dans le cadre du Service ACHAT au prix NE	Si avait vendu sur les marchés VENTE au prix NE	Opportunité d'arbitrage
X	X	NON

Proposition RNCREQ : Achat des MWs au prix moyen

Dans le cadre du Service ACHAT au prix moyen	Si avait vendu sur les marchés VENTE au prix NE	Opportunité d'arbitrage
U	X	Oui potentielle

Client en écart positif par rapport à son programme

Marché le plus élevé – NE : Prix = X

2ième marché le plus élevé – NY : Prix = Y

Marché le plus bas – ONT : Prix = Z

Prix moyen = U (potentiellement > Y & Z)

Actuellement en vigueur : Vente des MWs au prix le plus bas

Dans le cadre du Service VENTE au prix ONT	Si avait vendu sur les marchés VENTE au prix	Opportunité d'arbitrage
Z	X, Y ou Z	NON, pas de marge possible

Proposition RNCREQ : Vente des MWs au prix moyen

Dans le cadre du Service VENTE au prix moyen	Si avait vendu sur les marchés VENTE au prix	Opportunité d'arbitrage
U	X, Y ou Z	Oui potentielle car : U > Z & possible que U > Y